



**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU COMITE SIVOMAL
du mardi 27 septembre 2022**

Nombre de Conseillers : 20

En exercice : 20

Présents : 16

Votants : 20

L'an deux-mille-vingt-deux, le 27 septembre à 20h00, le Comité sivomal du SIVOM du secteur de Riaillé, dûment convoqué par Monsieur André RAITIERE, Président, s'est réuni dans la salle du conseil de la commune de Joué sur Erdre,

Date de convocation : 21/09/2022

PRESENTS : Cécile ALBERT, Nathalie ANCIAUX, Jean-Pierre BELLEIL, Jean-Michel CLAUDE, Jessica DUFOUR, Violette GAUTREAU David GAUTRET, Annelyse LEVEQUE, Marie-Thérèse LHERIAU, Xavier LOUBERT-DAVAINE, Laurent LOYER, André RAITIERE, Guillaume RAITIERE, Jérôme SQUELARD, Ann VIOLLIER, Roseline VOISIN.

ABSENTS EXCUSES : Astrid BAUDOUIN (donne pouvoir à André RAITIERE), Bénédicte LECOMTE (donne pouvoir à Xavier LOUBERT-DAVAINE), Anne RULLIER (donne pouvoir à Jérôme SQUELARD), Marine TESTARD (donne pouvoir à Annelyse LEVEQUE).

SECRETAIRE DE SEANCE : Nathalie ANCIAUX

1^{er} POINT A L'ORDRE DU JOUR : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE SEANCE

Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

2^{ème} POINT A L'ORDRE DU JOUR : ACTUALITES DES SERVICES

Relais Petite Enfance/familles/Parentalité : Présenté par Jessica DUFOUR, Vice-Présidente

1) Projet Ac[corps]dons-nous ! : du 29 septembre au 21 octobre 2022

Ce projet est né de l'envie de sensibiliser aux tabous liés au corps mais aussi aux incompréhensions et aux violences volontaires ou non que subit celui-ci au quotidien. C'est aussi l'occasion de créer un lien fort entre les services du Sivom, la Mission locale, la communauté de communes du Pays d'Ancenis et son réseau Biblio'fil. Ce projet s'articule autour de différents supports (livres, DVD, ...), de différentes expositions dans les bibliothèques ou à France Services, d'un spectacle le 07 octobre au Théâtre de Teillé « Chattologie ».

2) Prochaine commission d'attribution des places : le 18 octobre 2022

3) Nouvelle animatrice du Relais : Séverine GRANDJEAN a bien pris ses marques après un tuilage avec Faustine LEROY.

4) Projet de création du LAEP au 1^{er} janvier 2023 : point abordé plus spécifiquement un peu plus tard dans ce comité.

Enfance Jeunesse : Présenté par Nathalie ANCIAUX, Vice-Présidente

1. Bilan été 2022

- **Enfance :**

74 enfants accueillis avec 35 enfants en moyenne par jour et par site (jours ouvrés ; Joué 22 –Riaillé 18-Teillé 17) Bilan très positif des ALSH avec des programmes d'animations variés et adaptés aux différentes tranches d'âges. L'été s'est clôturé avec un spectacle (danse, cirque) présenté aux familles à la salle de l'Auvièrièrre à Joué/Erdre.

- **Séjours enfance :**

Tous les séjours 5-6ans/7-8ans/9-10ans étaient sur le même lieu : La base Anjou Sport Loisirs située à Pouancé. Cela a permis de ne pas avoir à monter et démonter le camp chaque semaine. C'est une bonne solution. **A garder !**

Pour les enfants, cela leur permet de ne pas perdre de temps pendant le montage et de visualiser tout de suite leur lieu de vie pour une semaine

Les trajets aller ont été fait en car (pour permettre à l'équipe de faire connaissance avec les enfants avant même l'arrivée sur le site). Le retour était à la charge des familles, cela permet aux familles de voir où leur enfant avait évolué pendant la semaine. A refaire, et peut être en organisant un petit pot de départ avec les familles.

Du nouveau matériel a été acheté cette année : tente cuisine, malles de stockages, deux frigos, toiles de tente 2 secondes et grande toile de tente, réchaud. On est au TOP.

Une communication aux familles a été faite tous les jours par mails. Les familles avaient l'air satisfaites.

- **Jeunesse :**

-**Eco Raid** : bonne organisation pour ces 3 jours orientés sur des activités sportives et éco citoyennes avec 2 équipes de 4 dont une du secteur qui termine 14^{ème} /20.

-**Projet argent de poche** sur la commune de Teillé : 11 jeunes inscrits divisés en 2 groupes sur 2 matinées : peinture d'un local foot, désherbage du parvis de l'église, ramassage des déchets dans Teillé. L'équipe d'animation a créé du lien avec les jeunes.

34 jeunes ont fréquenté notre structure cet été. (8 de Riaillé, 3 de Teillé, 8 de Pannecé, 4 de Trans, 11 de Joué)

-Sur les animations de Juillet, entre 2 et 8 jeunes étaient présents chaque jour.

(Escale à Vioreau : baignade, pédalo et bivouac/Soirée feux d'artifices à Ancenis/Sortie plage aux Sables d'Olonne)

15 jeunes sont partis en séjour à Pont d'OUILLY. Très bonne base de loisirs et programme d'activités apprécié (canoë, paddle, accrobranche).

Accueil spécifique des 11 ans les 29, 30 et 31 Aout : bilan positif. Entre 12 et 18 jeunes sont venus participer aux activités et rencontrer les animatrices jeunesse. A ce jour, 4 jeunes, parmi ceux présents, ont rempli une adhésion pour l'année.

2. Rentrée 2022

- **Accueil Périscolaire :**

Trans : Au vu des inscriptions fin juin nous avons fait le choix de positionner 4 animateurs matin et soir afin de pouvoir accueillir tout le monde. A ce jour nous nous rendons compte que 3 animateurs suffisent le matin et 4 le lundi, mardi et jeudi soir.

Pannecé : Afin de pouvoir accueillir tout le monde nous faisons appel au renfort Mairie 3 soirs par semaine.

Riaillé : une liste d'attente est mise en place certains soirs mais globalement le nombre d'enfants présents est cohérent avec le prévisionnel.

Joué Sur Erdre : 10 animateurs. Beaucoup de familles en attente en fin d'été (maxi 93 places). Des solutions ont été trouvées pour ouvrir plus de place : recrutement 1 animateur + ouvrir la salle des Glycines (offrant 28 places supplémentaires). Les effectifs prévisionnels dépassent les 93 places.

L'animateur recruté est mis à disposition par la mairie de Riaillé jusqu'au 27 septembre. Il est donc nécessaire qu'un nouveau poste de 18h soit créé au Sivom.

Teillé : L'effectif est stable par rapport à l'année dernière, 4 animateurs le matin et 5 le soir suffisent.

- **Accueil du mercredi :**

Les accueils sont au max de leurs capacités au vu des animateurs

Beaucoup d'enfants de moins de 6 ans ce qui réduit le taux d'encadrement donc la capacité d'accueil par rapport aux animateurs. A noter 1/3 des moins de 6 ans porte des couches dans la journée ou lors de la sieste. Impossible d'accueillir plus d'enfants de moins de 6 ans car il manque de place dans les salles de sieste.

Une liste d'attente est mise en place sur chaque site, tous les enfants ne peuvent pas être accueillis.

- **Jeunesse :**

Très peu de jeunes fréquentent la structure le mercredi (2 ou 3) pour 2 animateurs.

L'ensemble de la commission se questionne sur l'importance de maintenir cet accueil le mercredi, peut-être faudrait-il ouvrir uniquement le vendredi et les vacances scolaires. Une piste que va travailler la coordination avec la directrice jeunesse.

A noter que l'animatrice jeunesse a trouvé un autre poste, et qu'elle devrait quitter le Sivom après les vacances de la Toussaint. C'est donc le moment de réfléchir au temps de travail lié à ce poste, doit-on positionner l'animateur sur l'enfance ou la jeunesse le mercredi ?

- **Organisation du Service**

-Des complications supplémentaires ce mois de septembre : des agents en arrêt, des agents en formation d'intégration. Dernier recrutement qui ne sait pas présenter.

-Les 3 postes de renfort de 2h sont déjà positionnés, en cas d'absence aucune solution.

-Les directrices font de l'animation et prennent beaucoup de retard dans l'administratif, on sent qu'elles sont déjà épuisées à force de palier. Les animateurs changent constamment de lieux et d'horaires de travail. Ils ont parfois l'info à 14h pour être en poste à 16h. Cela leur demande une adaptation quotidienne car le fonctionnement n'est pas le même dans chaque accueil.

3. Divers

- **Réunion de rentrée**

La réunion de rentrée avec l'ensemble du personnel du service Enfance Jeunesse a eu lieu le Jeudi 15 septembre à 19h. Avec les directrices, nous avons organisé un grand jeu pour l'ensemble des animateurs enfance jeunesse. Sur la base du jeu « Trivial poursuite », les animateurs devaient répondre à des questions sur différents thèmes liés à l'animation : responsabilité et sécurité, santé, alimentation, équipe pédagogique...

- **Projet Ac « corps » donc nous (interservices)**

Programme diffusé pour le mois, exposition, conférence

- **Composition Groupe de Réflexion sur les temps de travail**

Il a été proposé à l'ensemble de la commission de créer un groupe de travail et de réflexion sur les temps de travail qui ne sont plus en adéquation avec les besoins du service. Notamment les postes de 2h renfort.

Guillaume Raitière et Nathalie Anciaux sont intéressés pour travailler sur cette thématique.

La 1ère rencontre aura lieu le Mardi 11 Octobre à 18h30 à la Mairie de Teillé.

- **Fond Public et Territoire :**

Deux demandes de subventions Fond Public et Territoire ont été faites en début d'année auprès de la CAF :

- Une pour le matériel séjour à hauteur de 2000€ dont 1500€ de subvention accordée et une seconde demande pour l'achat de matériel pédagogique (trottinettes+vélos) sur les accueils à hauteur de 5000€ dont 3500€ de subvention accordée.
- Une autre demande de subvention à hauteur de 2000€ par la mairie de Joué Sur Erdre a été faite afin d'aménager le nouveau local jeune. 1500€ ont été accordés, la mairie de Joué Sur Erdre peut donc commencer à réaliser les achats.

Pour qu'un versement soit fait en 2022, le dossier est à rendre avec les factures d'achats avant le 30 novembre.

- **Prestataire de Restauration :**

Voir point suivant ordre du jour

- **Repas Mercredi :**

Le tarif n'a jamais été revu depuis la mise en place du partenariat en 2019 avec la commune de Teillé. Il va être augmenté

Frances Services : Présenté par André RAITIERE, Président

Le travail de la commission :

- point sur l'avancée des actions inscrites au projet de service 2020-2026 (accessibilité du parking et des bâtiments aux personnes à mobilité réduite, réalisation d'une plaquette de com en direction de la population, création d'un espace multimédia, communication en direction du personnel et des élus mairies, accueil d'une dizaine de collectivités porteuses d'un projet France Services et depuis labellisées)

- Réflexion sur les priorités 2023 (communication avec les mairies, projet commun avec les autres services du Sivom et réflexion sur les créneaux de permanences, ...)

Portes Ouvertes du 03 au 15 octobre 2022 :

- Le programme a été distribué dans toutes les mairies et une journée d'ouverture exceptionnelle est prévue le samedi 08 octobre 2022.
- Dans le cadre du projet inter-service : Ac[corps]dons-nous !, accueil d'une exposition photo « Femmes en corps : du silence à la lumière ».

Temps fort de fin d'année :

- Conférence sur « les pièges et arnaques en ligne, par téléphone et à domicile » le mardi 15 novembre 2022 à 20h00 dans la salle de théâtre de Teillé.

Mise à jour des Annuaire :

- Annuaire des assos : diffusion en Octobre
- Annuaire des professionnels en projet (dernière maj en 2019/2020)

3^{ème} POINT A L'ORDRE DU JOUR : MODIFICATION DU PROTOCOLE SUR L'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Monsieur le Président informe l'assemblée que le bureau du contrôle de légalité des services préfectoraux, dans un courrier en date du 03 mai 2022, demande d'abroger la délibération prise en décembre 2021 sur la nouvelle organisation du temps de travail. Celui-ci précise que l'octroi d'un jour supplémentaire à l'ensemble des agents qui est prévu dans notre protocole sur l'organisation du temps de travail, est contraire à la nouvelle durée légale du temps de travail des fonctionnaires.

Il est donc proposé à l'assemblée de retirer ce paragraphe de ce protocole.

Après avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE

Article 1^{er} : de retirer la journée supplémentaire octroyée aux agents du Sivom

Article 2^{ème} : de modifier, dans ce sens, le protocole sur l'organisation du temps de travail. Celui-ci sera joint à cette délibération.

4^{ème} POINT A L'ORDRE DU JOUR : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE A RAISON DE 32.50H/SEMAINE

Suite à la réussite d'un agent à l'examen professionnel d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, Monsieur le Président propose de créer un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps non complet (32,50h/semaine) au 1^{er} janvier 2023 et de procéder à l'inscription de l'agent concerné sur le tableau d'avancement de grade.

L'agent sera ensuite nommé au 1^{er} janvier 2023 sur son nouveau grade.

Le Comité Syndical,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts du SIVOM,

Après avoir délibéré, et à l'unanimité,

APPROUVE

Article 1 : la création d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à raison de 32,50h/semaine.

Article 2 : l'inscription de l'agent concerné sur le tableau d'avancement de grade.

5^{ème} POINT A L'ORDRE DU JOUR : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION CONTRACTUEL A RAISON DE 18.00H/SEMAINE

Monsieur le Président informe le comité sivomal qu'il convient de créer un nouveau poste d'adjoint d'animation contractuel à temps non complet pour faire face aux besoins supplémentaires du service enfance jeunesse sur l'année scolaire 2022-2023 :

- **1 poste d'adjoint d'animation contractuel à 18.00h/35 du 01 octobre 2022 au 31 août 2023**

Le Comité sivomal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts du SIVOM,
Vu les besoins du service enfance jeunesse,

Après avoir délibéré, et à l'unanimité,

APPROUVE

Article 1 : la création d'un poste d'adjoint d'animation contractuel à temps non complet (18.00h/semaine) présenté ci-dessus pour la période du 1^{er} octobre 2022 au 31 août 2023.

6^{ème} POINT A L'ORDRE DU JOUR : UTILISATION DE LA LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il a été nécessaire d'utiliser la ligne de trésorerie cet été à hauteur de 100 000 €, afin de pouvoir palier aux dépenses de fonctionnement et aux salaires, dans l'attente du versement de certaines subventions.

Cette somme, débloquée le 22 juillet, sera à rembourser sous un an.

Le comité sivomal prend acte de cette information.

7^{ème} POINT A L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1^{er} JANVIER 2023

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14 soit pour le Sivom du secteur de Riaillé, son budget principal.

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1^{er} janvier 2024.

Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2023, la colonne BP n-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

J'ai donc l'honneur, Mesdames, Messieurs, de vous demander de bien approuver le passage du Sivom du secteur de Riaillé à la nomenclature M57 à compter du budget primitif 2023.

VU :

- L'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,
- L'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

CONSIDERANT que :

La collectivité souhaite adopter la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023.

Que cette norme comptable s'appliquera à tous les budgets de la Ville.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SIVOM,

Sur le rapport de Monsieur le Président,

Le comité sivomal, après avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser le changement de nomenclature budgétaire et comptable du budget du Sivom du secteur de Riaillé.

Article 2 : d'autoriser M. le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

8^{ème} POINT A L'ORDRE DU JOUR : DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET N°1 : PROVISION POUR CREANCES DOUTEUSES

Monsieur le Président informe le comité syndical de la demande du Trésor Public qui souhaite que le Sivom provisionne une somme pour faire face au risque financier lié au recouvrement.

En effet, l'article L.2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales oblige les communes à constituer une provision :

« Lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, une provision est constituée à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la commune à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public. »

Aussi, considérant l'état des restes à recouvrer du Sivom et plus précisément les situations particulières où le recouvrement pourrait être compromis, il est demandé de prévoir une provision au compte 6817 à hauteur de 188.45€.

Monsieur le Président propose d'inscrire la somme de 500€ au compte 6817 et de reconduire ce montant au budget chaque année.

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SIVOM,

Après avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE

Article unique : d'effectuer un virement de crédit de 500 € du compte 678 (autres charges exceptionnelles) au compte 6817 (dotations aux provisions) afin de constituer la provision nécessaire pour faire face au risque d'irrecouvrabilité.

9^{ème} POINT A L'ORDRE DU JOUR : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE A L'ECOLE DE MUSIQUE POLYSONS

Monsieur le Président informe le comité syndical que l'école de musique associative POLYSONS a bien effectué un achat d'instruments de musique cette année et qu'à ce titre, elle peut prétendre à la subvention complémentaire de 750€ provisionnée en début d'année au moment du vote des subventions attribuées aux associations locales (délibération 2022-04).

Le Comité Syndical,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts du SIVOM,

Après avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE

Article unique : de verser une subvention complémentaire de 750€ à l'école de musique associative Polysons suite à l'achat d'instruments de musique.

10^{ème} POINT A L'ORDRE DU JOUR : ATTRIBUTION DU NOUVEAU MARCHE DE RESTAURATION DES ACCUEILS DE LOISIRS A LA SOCIETE ANSAMBLE

Monsieur le Président informe l'assemblée que, suite à la consultation effectuée dans le cadre du renouvellement du marché de restauration pour la livraison des repas en liaison froide sur les accueils de loisirs des petites et grandes vacances, trois sociétés ont répondu à l'offre.

Après analyse des trois propositions, la commission d'élus « appel d'offres » a retenu l'offre de la société ANSAMBLE comme offre la mieux disante.

Le Comité sivomal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts du SIVOM,

Après avoir délibéré, et à l'unanimité,

APPROUVE

Article 1^{er} : l'attribution du nouveau marché de restauration à la société ANSAMBLE à partir du 24 octobre 2022 et pour une durée de trois ans.

Article 2 : Donne pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents nécessaires à cette contractualisation.

11^{ème} POINT A L'ORDRE DU JOUR : SIGNATURE D'UNE CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION ET L'EXECUTION D'UN MARCHE PUBLIC D'ACHAT ET DE FOURNITURE D'ENERGIE

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment les articles L2113-6 et L2113-7
Vu le Code de l'Energie,

Considérant que depuis le 1er juillet 2007, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence. Conformément aux dispositions du Code de l'Energie, les consommateurs d'électricité peuvent librement choisir un fournisseur sur le marché.

Considérant que le SYDELA va lancer un accord-cadre à marchés subséquents pour l'achat et la fourniture d'énergies, qui débutera au 1^{er} juillet 2023 (pour le gaz naturel) et au 1^{er} janvier 2024 (pour l'électricité).

Considérant que dans un but de mutualisation des besoins et de bonne gestion de deniers publics, le Sivom du secteur de Riaillé souhaite adhérer au groupement de commandes permanent pour la passation et l'exécution du marché public précité, dont le SYDELA est coordonnateur,

Considérant que la convention de groupement prévoit le remboursement des frais supportés par le coordonnateur, à hauteur de :

Pour les membres du groupement ayant des besoins en électricité :

- 0,0010 € / kWh pour les membres adhérents au SYDELA, reversant 100% de la TCCFE
- 0,0011 € / kWh pour les membres adhérents au SYDELA, reversant 18% de la TCCFE et les EPCI adhérents du SYDELA,
- 0,0013 € HT / kWh pour les membres non adhérents du SYDELA*

**Il est précisé que la prestation de service effectuée pour le compte de non-adhérents au SYDELA est assujettie à la TVA, au taux en vigueur*

Considérant que le Sivom du secteur de Riaillé adhère au SYDELA et s'engage à reverser xx% de la TCCFE,

Après avoir délibéré, le comité sivomal décide, à l'unanimité :

- ↪ D'adhérer au groupement de commandes pour la passation et l'exécution d'un marché public d'achat et de fourniture d'énergies,
- ↪ D'autoriser le Président à signer la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation et l'exécution d'un marché public d'achat et de fourniture d'énergies, annexée à la présente délibération,
- ↪ D'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les tous les actes nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés correspondants issus du groupement de commandes pour le compte du Sivom du secteur de Riaillé.

12^{ème} POINT A L'ORDRE DU JOUR : CREATION D'UN LAEP AU 1^{er} JANVIER 2023

Madame la Vice-Présidente en charge de la Petite Enfance présente le projet de création d'un LAEP (Lieu d'Accueil Enfants Parents) qui serait porté par le Sivom au 1^{er} janvier 2023. Cette volonté fait suite à l'arrêt, à la fin de l'année 2022, des structures LAEP du Pays d'Ancenis, portées par l'association « l'Ecole des Parents ».

Elle présente les objectifs du projet, les partenaires associés à cette action, l'organisation et les moyens humains mis en place, ainsi que le budget annuel nécessaire pour ce nouveau service sur le territoire.

Le Comité sivomal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts du SIVOM,

Après avoir délibéré, et à l'unanimité,

APPROUVE

Article 1^{er} : la création et le financement d'un LAEP au 1^{er} janvier 2023.

Article 2 : Donne pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents nécessaires à cette création.

13^{ème} POINT A L'ORDRE DU JOUR : REFLEXION SUR L'EVOLUTION DU FINANCEMENT DES ECOLES DE MUSIQUE DU PAYS D'ANCENIS

Dans un mail, en date du 12 juillet, adressé aux élus du territoire, la communauté de communes rappelle que le financement des écoles de musique par les collectivités demeure très faible et inégal selon les communes. Elle préconise un financement minimal et harmonisé pour l'ensemble des communes du Pays d'Ancenis, qui permettrait d'en diminuer le coût d'accès pour les familles et de rendre cette pratique plus accessible. Cela permettrait également aux écoles de musique de déployer un projet de qualité basé sur un travail en réseau. Le montant suggéré serait de 2.50€/habitant.

Le Sivom subventionne actuellement l'école de musique Polysons à hauteur de 6000€ soit 0.64€/habitant.

S'en suit de nombreux échanges sur l'impact d'une telle mesure sur le budget des communes.

Dans un courrier en date du 20 septembre, l'association Polysons, sollicite une rencontre auprès des conseils municipaux du secteur pour présenter la situation actuelle de l'école de musique et faire part de leurs projets organisationnels pour l'avenir.

Après échange, les élus du comité sivomal, décident de proposer à l'association Polysons, d'intervenir au début du prochain comité sivomal le 13 décembre 2022.

14^{ème} POINT A L'ORDRE DU JOUR : BILAN DE L'INTERVENTION DU CABINET HOME'S

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée, qu'au début de son mandat, il avait souhaité l'appui d'un cabinet pour accompagner les élus dans la refonte du projet sivom et l'optimisation de son organisation.

Le cabinet Home's qui avait été retenu, a rendu ses conclusions dans l'été, mettant en avant trois thématiques sur lesquelles travailler :

- La gouvernance : analyser les charges de personnel, redéfinir les missions du bureau, maintenir le niveau des commissions et renforcer la cohésion et le sentiment d'appartenance
- Le mangement des services : optimiser l'organisation des effectifs et encourager la formation
- La communication externe pour une meilleure visibilité

Un échange a lieu sur l'analyse effectuée par ce cabinet et le peu de propositions concrètes formulées dans ce bilan. Certains élus semblent un peu déçus par ce travail au regard du projet initial.

Cependant, tous conviennent qu'il est nécessaire de continuer à travailler collectivement autour de ces trois thématiques. Il est décidé de confier cette tâche aux membres du bureau.

15^{ème} POINT A L'ORDRE DU JOUR : EVOLUTION DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE VERS UNE CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Monsieur le Président informe l'assemblée que le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) ou la Convention Territoriale Globale (CTG) des collectivités du Pays d'Ancenis signés avec la CAF pour la mise en place de leurs services autour de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse et de la Parentalité arriveront tous à échéance en décembre 2022.

Les collectivités seront dans l'obligation de signer une nouvelle CTG courant 2023 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2023 si elles veulent garder les subventions actuellement versées par la CAF pour la mise en place de ces services.

La CAF souhaite que la COMPA soit l'unique signataire de la future CTG qui reprendrait l'ensemble des projets portés sur le territoire du Pays d'Ancenis. Il ne s'agirait que d'une position administrative pour la COMPA, chaque porteur de projet resterait en contact direct avec la CAF pour les bilans et le versement des subventions.

Plus cette signature interviendra tard dans l'année 2023 et plus le versement de la subvention au titre de l'année 2023 sera retardé, voir reporté courant 2024, ce qui risque de poser des soucis de trésorerie aux collectivités et un déséquilibre budgétaire entre le maintien des dépenses de fonctionnement d'un côté et le retard dans le versement de la subvention de l'autre.

Le comité sivomal prend acte de cette information.

7^{ème} POINT A L'ORDRE DU JOUR : CALENDRIER DES PROCHAINES RENCONTRES

Comité sivomal :

- Mardi 13 décembre 2022 à 20h00 à Riaillé

Fin de la réunion à 22h05

Comité sivomal du 27 septembre 2022

Signatures

CIVILITE	NOM	PRENOM	FONCTION	SIGNATURES
Mme	ALBERT	Cécile	élue	
Mme	ANCIAUX	Nathalie	Vice-Présidente	
Mme	BAUDOUIIN	Astrid	Vice-Présidente	Excusée (donne pouvoir à André RAITIERE)
Mr	BELLEIL	Jean-Pierre	élu	
Mr	CLAUDE	Jean-Michel	élu	
Mme	DUFOUR	Jessica	Vice-Présidente	
Mme	GAUTREAU	Violette	élue	
Mr	GAUTRET	David	élu	
Mme	LECOMTE	Bénédicte	élue	Excusée (donne pouvoir à Xavier LOUBERT-DAVAINE)
Mme	LEVEQUE	Annelyse	élue	
Mme	LHERIAU	Marie-Thérèse	Vice-Présidente	
Mr	LOUBERT-DAVAINE	Xavier	élu	
Mr	LOYER	Laurent	élu	
Mr	RAITIERE	André	Président	
Mr	RAITIERE	Guillaume	élu	
Mme	RULLIER	Anne	élue	Excusée (donne pouvoir à Jérôme SQUELARD)
Mr	SQUELARD	Jérôme	élu	
Mme	TESTARD	Marine	élue	Excusée (donne pouvoir à Annelyse LEVEQUE)
Mme	VIOLLIER	Ann	élue	
Mme	VOISIN	Roseline	élue	